

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 1^{er} décembre 2014 à 20h00.

PRÉSENTS : Mario Godbout, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Jean-François Labranche, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller

ABSENTE : Lucie Racine, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire. Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier. Madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme est également présente.

PUBLIC : UN

RÉS.NO.2014-12-490

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h05 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2014-12-491

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier.

RÉS.NO.2014-12-492

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 3 novembre 2014 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT #374-2014**

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #374-2014 PORTANT SUR LES TAUX DE TAXES 2015

Avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Jean-François Labranche qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il sera soumis pour approbation le règlement #374-2014 dans le but d'établir une tarification pour les biens et services de la municipalité de Saint-Joachim et afin de déterminer le taux de taxes (autres que la taxe foncière) ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures et l'assainissement des eaux usées (égout) pour l'année 2015.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

RÉS.NO.2014-12-493

RESCINDER L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SPCA-CHARLEVOIX

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution # 2012-12-255, adoptée le 3 décembre 2012 pour autoriser une entente avec la SPCA de Charlevoix;

ATTENDU QUE l'entente prévoit à l'article 2 les obligations de la SPCA de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal avise la SPCA Charlevoix que la Municipalité de Saint-Joachim met fin à la présente entente puisque les services que devaient rendre l'organisme n'ont pas été livrés;

QUE la direction générale de la SPCA Charlevoix n'a pas redressée la situation suite à une rencontre tenue le 11 juin dernier;

QUE les attentes de la Municipalité n'ont pas été satisfaites pour les années 2013 et 2014;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim ne versera aucun montant pour les raisons évoquées plus haut pour ces deux exercices financiers ».

RÉS.NO.2014-12-494

ACCEPTER LE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article 357 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (LERM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément à la Loi ».

RÉS.NO.2014-12-495

DON AU COMITÉ DE BIENFAISANCE POUR LES PANIERS DE NOEL

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte d'octroyer une subvention au montant de 250\$ pour aider le Comité de Bienfaisance à soutenir les familles de Saint-Joachim qui sont dans le besoin;

QUE le Conseil, dans le cadre de la promotion de la carte Kanon avec le Mont Saint-Anne, demandera que soit remis le produit de la vente de celles-ci, jusqu'à concurrence des dix premières cartes vendues».

RÉS.NO.2014-12-496

NOMINATION DES SUBSTITUTS ET DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux différentes nominations de nos représentants sur les organismes régionaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme les représentants dont les noms suivent sur les organismes suivants :

MRC de la Côte-de-Beaupré, en cas d'absence du maire :	Monsieur Lawrence Cassista
PLU MOBILE	Monsieur Lawrence Cassista
Aréna de la Côte-de-Beaupré	Monsieur Bruno Guilbault et Madame Lucie Racine
Bibliothèque la Plume d'Oie	Madame Marie-Claude Bourbeau
Service de Sécurité Incendie	Monsieur Jean-François Labranche
CGMR de la MRC de la Côte-de-Beaupré	Monsieur Mario Godbout

Comité de vigilance du LET de la ville de Québec	Monsieur Mario Godbout
OMH de Saint-Joachim	Monsieur Lawrence Cassista Madame Marie-Claude Bourbeau
Centre d'initiation au Patrimoine de la Grande Ferme	Monsieur Bruno Guilbault
Festival de l'Oie des Neiges	Madame Lucie Racine

QUE copie de cette résolution soit transmise aux organismes sur lesquels siègent nos représentants ».

RÉS.NO.2014-12-497

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

ADOPTION DU CALENDRIER « 2015 » DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le calendrier « 2015 » des séances ordinaires du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015, qui se tiendront les lundis et débiteront à 20h00, sauf pour les mois d'avril et de septembre qui seront des mardis :

- 12 janvier 2015
- 2 février 2015
- 2 mars 2015
- 7 avril 2015
- 4 mai 2015
- 1er juin 2015
- 6 juillet 2015
- 10 août 2015
- 8 septembre 2015
- 5 octobre 2015
- 2 novembre 2015
- 7 décembre 2015

QUE le calendrier municipal « 2015 » des séances ordinaires du Conseil, soit affiché en permanence dès janvier dans les locaux et à l'entrée de l'hôtel de ville, de même que sur notre site internet».

RÉS.NO.2014-12-498

NOMINATION DES PRO-MAIRES POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la nomination des pro-maires pour l'année 2015;

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme pour l'année 2015 les conseillers suivants au poste de pro maire :

- monsieur Mario Godbout, conseiller au siège # 3 pour les mois de janvier, février et mars 2015;
- Madame Lucie Racine, conseillère au siège # 4, pour les mois d'avril, mai et juin 2015;
- monsieur Lawrence Cassista, conseiller au siège # 5 pour les mois de juillet, août et septembre 2015;
- monsieur Jean-François Labranche, conseiller au siège #6, pour les mois

d'octobre, novembre et décembre 2015».

RÉS.NO.2014-12-499

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 28 novembre 2014 pour les chèques numéros : C1400516 à C1400558, M0000120 à M0000124 et V0000125 pour un montant de 268 719.85\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2014-12-500

PROLONGER LE MANDAT DES AUDITEURS DE LA MUNICIPALITÉ – GROUPE MALETTE

ATTENDU QUE la Municipalité juge pertinent de prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 le mandat de ses auditeurs;

ATTENDU QUE certains travaux d'immobilisation sont en cours et qu'il y aura chevauchement entre l'exercice 2014 et 2015;

ATTENDU QU'IL y aura également une année de transition entre les deux directions générales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit prolongé le mandat pour l'audit des livres de la Municipalité avec le groupe « Malette, SENCRL, SCPA », pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

QUE soit également accordé le mandat de compilation du régime de retraite des employés de la Municipalité;

QUE la proposition datée du 19 novembre 2014 pour ces deux mandats fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ces montants seront prévus au budget de l'année 2015 ».

RÉS.NO.2014-12-501

ACCORDER LE MANDAT POUR LA REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ AU GROUPE MALETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim doit faire une reddition de compte dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit accordé un mandat d'audit pour cette reddition de compte au groupe « Malette, SENCRL, CPA »;

QUE la proposition datée du 19 novembre 2014 pour ce mandat fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ces montants seront financés par le règlement d'emprunt #360-2013;

QUE soit autorisé monsieur Henri Jalbert, CPA, à déposer cette reddition auprès du ministère des affaires municipales avant le 31 décembre 2014».

RÉS.NO.2014-12-502

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 POUR L'ARÉNA

ADOPTION DU BUDGET GLOBAL « 2015 » DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AINSI QUE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim accepte le budget global de la Régie Intercommunale de l'Aréna Côte-de-Beaupré pour l'année « 2015 », au montant de 565 293\$ ainsi que la quote-part de la Municipalité au montant de 17 130\$. Ladite quote-part est basée sur la population à (50%) et sur la RFU à (50%) ».

RÉS.NO.2014-12-503

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 POUR PLU-MOBILE

APPROBATION DE LA QUOTE-PART 2014 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT « PLU-MOBILE »

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les Municipalités ou les Villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLU Mobile à titre d'organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Joachim a été établie à 9 498\$ représentant 6,00 \$ par habitant pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 6,00 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer pour l'année 2015, une quote-part au montant de 9 222\$ à PLU Mobile à titre d'organisateur pour le service de transport collectif et adapté sur la Côte-de-Beaupré ».

RÉS.NO.2014-12-504

APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OMH DE SAINT-JOACHIM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a reçu de la Société d'Habitation du Québec les prévisions budgétaires pour l'OMH en 2015;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2015 pour l'OMH au montant de 63 160\$ et autorise le versement de la contribution « 2015 » de l'OMH de Saint-Joachim au montant de 2 325\$ pour le déficit d'opération sur présentation de la facture qui sera émise;

QUE cette contribution municipale est pour le déficit d'opération à répartir avec la SHQ pour l'année 2015 ».

RÉS.NO.2014-12-505

VILLE DE BEAUPRÉ – APPROBATION DES BUDGETS 2015 RELATIFS AUX ENTENTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim possède plusieurs ententes avec la Ville de Beaupré;

ATTENDU QUE nos directeurs généraux se sont rencontrés pour discuter des prévisions budgétaires et des contributions relatives aux différentes ententes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve les contributions suivantes dans le cadre des prévi-

sions budgétaires 2015 :

ENTENTES	BUDGET 2015
Service d'incendie – incluant l'achat d'un nouveau camion financé sur 10 ans	75 620\$
Préventionniste – schéma de risques incendie	3 799\$
Usine d'épuration des eaux usées – financement Capital et intérêts	58 004\$
Usine d'épuration – opération et immobilisations	46 931\$
Station de pompage partagée – PB2	10 001\$
Stations de pompages – SJ1 SJ2 et SJ3	18 500\$
Écocentre	8 978\$
Bibliothèque – La Plume d'Oie	8 338\$
Déneigement des rues et des trottoirs	215 211\$
Total des contributions	445 382\$

QUE ces contributions seront prévues au cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Municipalité, budget qui sera adopté le 15 décembre prochain ».

RÉS.NO.2014-12-506

AUTORISER LE FINANCEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DE MARIE TARDIF

ATTENDU que l'école de la Pionnière (l'organisme), en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim, offre aux enfants des activités parascolaires;

ATTENDU que les activités vont débiter prochainement dépendamment du nombre d'inscriptions reçues;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière représentant 25% du coût des inscriptions des enfants aux différentes activités parascolaires;

QUE soient payés les frais d'inscription qui seront facturés par madame Marie Tardif sur présentation de pièces justificatives;

QUE la Municipalité met à la disposition de l'organisme ses locaux pour les activités offertes à nos enfants ».

RÉS.NO.2014-12-507

AUTORISER LE MAINTIEN DE L'ASSURANCE « FAUTE PROFESSIONNELLE » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE l'ADMQ recommande que l'assurance « faute professionnelle » de ses membres soit maintenue suivant l'année de départ de l'un de ses directeurs généraux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le prolongement de cette assurance pour l'année 2015 au bénéfice de monsieur Roger Carrier, directeur général, dont le contrat se termine le 31 décembre 2014;

QUE cette dépense sera payée à même le budget d'opération de 2015 ».

RÉS.NO.2014-12-508

AUTORISER LA VILLE DE BEAUPRÉ POUR AGIR COMME MANDATAIRE AUPRÈS DU MINISTÈRE CONCERNANT LE PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DE L'USINE ET DES RÉSEAUX SANITAIRES

ATTENDU QUE les Municipalités utilisatrices de l'usine d'épuration des eaux usées ont convenu, suite à diverses rencontres entre elles et le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre de la mise en œuvre de l'option 3 de la *Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux (Position)*, de déposer un plan de gestion des débordements conjoint pour les municipalités de Beauré, Saint-Joachim, Sainte-Anne-de-Beauré et Saint-Ferréol-les-Neiges;

ATTENDU QUE les Municipalités utilisatrices souhaitent désigner un mandataire pour la présentation et la mise en œuvre du plan de gestion des débordements;

ATTENDU QUE l'engagement demandé dans le cas de la mise en œuvre de l'option 3 de la Position devra être déposé par le mandataire;

ATTENDU QUE ce mandataire, en collaboration avec les Municipalités utilisatrices, lancera une invitation pour des services professionnels en vue de réaliser le contenu du plan de gestion des débordements de l'usine d'épuration des eaux usées et des réseaux d'égouts sanitaires et des stations de pompage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim désigne la Ville de Beaupré à titre de mandataire auprès de MDDELCC et est autorisée à effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de la Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux des municipalités participantes;

QUE copie de cette résolution soit transmise au mandataire « *la Ville de Beaupré* », au MDDELCC et aux Municipalités utilisatrices de l'usine d'épuration des eaux usées».

RÉS.NO.2014-12-509

GROUPE CIMA+ MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a identifié dans son *Plan d'intervention* et dans son *Programme triennal d'immobilisation* les travaux de réfection du chemin du Trait-Carré, soit le bouclage du réseau d'aqueduc et le changement des infrastructures pour les eaux usées et pluviales et la conduite d'aqueduc entre la rue de l'Église et la rue Dubeau;

ATTENDU QUE *l'école la Pionnière* est située dans ce secteur d'intervention;

ATTENDU QUE le réseau combiné pourra être séparé et fera partie de la proposition de gestion des débordements de réseaux cité dans la résolution #2014-12-508 ci-haut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit accordé un mandat au groupe CIMA+ pour que soit préparé des plans et devis pour le bouclage du réseau de distribution de l'eau potable du chemin du Trait-Carré, entre la rue Marcelotte et la rue Dubeau, et le remplacement des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts pluvial et sanitaire) entre la rue Dubeau et la rue de l'Église;

QUE la proposition datée du 1^{er} décembre 2014 pour ce mandat fait partie intégrante de la présente résolution;

Que ces montants pourront être prévus au prochain règlement d'emprunt comme faisant partie des sommes engagées en vertu de l'article 1061.3 du Code municipal avant que le conseil ne décrète lesdits travaux sur le Chemin du Trait-Carré ».

RÉS.NO.2014-12-510

GROUPE CIMA+ MANDAT POUR DÉPOSER UNE AUTORISATION DE CAPTAGE DU PUIITS ET DU RACCORDEMENT AU POSTE DE CHLORATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a fait forer un nouveau puits pour compenser la perte de production des crépines en place;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de captage et de raccordement du puits doit être déposée au ministère conformément aux articles 31 et 32 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit accordé un mandat au groupe CIMA+ pour que soit déposée une demande d'autorisation pour la mise en opération du puits P-1 au MDDELCC;

QUE la proposition datée du 1^{er} décembre 2014 pour ce mandat fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ces montants sont déjà prévus au règlement d'emprunt #360-2013, annexe B ».

RÉS.NO.2014-12-511

AUTORISATION POUR LES SIGNATURES BANCAIRES

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE madame Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Joachim soit et est autorisée par le conseil municipal à signer les chèques, effets bancaires ainsi que les autres papiers légaux et officiels de la Municipalité à compter du 2 janvier 2015 en remplacement de monsieur Roger Carrier;

De plus, monsieur le maire, Marc Dubeau, déjà autorisé par résolution du Conseil et madame Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière sont également autorisés à signer pour retirer des fonds de la Caisse Populaire Desjardins Mont-Saint-Anne, soit à l'épargne, soit au capital social si cela est jugé nécessaire ».

RÉS.NO.2014-12-512

CONTRAT DE SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE LES FINS DE SEMAINES

ATTENDU que la Municipalité désire offrir le service de surveillance et d'entretien de la patinoire les week-ends pour la saison 2012-2013;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à embaucher un préposé pour la surveillance et l'entretien de la patinoire pour la prochaine saison;

QUE l'horaire du week-end sera le même que la saison dernière, soit le samedi de 13 heures à 16 heures, le dimanche de 13 heures à 16 heures et de 18 heures à 22 heures;
QUE le salaire versé sera de 13\$/heure pour 10 heures par semaine;

QUE la saison devrait débuter le ou vers le 20 décembre ».

RÉS.NO.2014-12-513

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION – DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès à l'information prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (art. 8);

ATTENDU QUE cette personne désignée peut déléguer en tout ou en partie ses fonctions;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le maire, monsieur Marc Dubeau, à déléguer à madame Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière, les fonctions prévues à ladite Loi à compter du 1^{er} janvier 2015».

RÉS.NO.2014-12-514

RÉSOLUTION POUR ATTESTER LES TRAVAUX DE PAVAGE AU CAP-TOURMENTE ET RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION DE 20 000\$ DU PAARMM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a déposé une demande d'aide pour l'amélioration du réseau routier le 3 mars dernier;

ATTENDU QUE notre députée, madame Caroline Simard a recommandé au ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, une subvention de 20 000\$;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RESOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage et de réparation de ponceau exécutés sur le chemin du Cap-Tourmente pour un montant subventionné de 20 000\$, tel que confirmé le 20 novembre 2014, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Cap-Tourmente dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document qui serait requis par le ministère ».

RÉS.NO.2014-12-515

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – PARTICIPATION POUR 2015

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a une entente avec la ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en matière de loisirs;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour 2015 sont relativement semblables à celles de 2014;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim confirme que les inscriptions pour la semaine de relâche seront partagées à 50% avec les parents en 2015;

QUE pour les inscriptions au camp de jour de l'été 2015 seront de 149\$ par semaine;

QUE pour le premier enfant les frais d'inscription seront de 65.00\$, la Municipalité assumera 84\$;

QUE les frais d'inscription pour le 2^{ième} enfant seront réduits de 10% et que pour le 3^{ième} enfant la réduction sera de 25%;

QUE les parents qui désirent inscrire leur adolescent au camp ADO devront déboursés 250\$ par semaine;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et à la ville de Beaupré. »

RÉS.NO.2014-12-516

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2014 à 20h35».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier